



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 mars 2019

Objet de la délibération

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Claudine CORPART à Frédéric TOUSSAINT, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Xavier POUREAU à Stéphanie LETELLIER, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur FALQUERHO Thierry** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2019.03.002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Afin de prendre en compte les changements intervenus au sein du Conseil Municipal, il est proposé de modifier comme suit la composition des Commissions Municipales, constituées le 24 avril 2014 et lors des séances qui ont suivi :

Commissions	Nouveau membre	Observations
La Vie de la Cité et des Solidarités	Joël TRÉCANT	1 membre supplémentaire
La Ville au Quotidien et au Futur		1 membre en moins (pas de remplacement de Loïc RABIN)
Ressources Financières, Humaines et Développement Économique Local	Thierry FALQUERHO	En remplacement de Loïc RABIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,
Vu la délibération n°2014 04 003 du 24 avril 2014,
Vu la délibération n°2014 09 003 du 18 septembre 2014,
Vu la délibération n°2015 01 003 du 22 janvier 2015,
Vu la délibération n°2015 09 003 du 24 septembre 2015,
Vu la délibération n°2017 02 003 du 23 février 2017,
Vu la délibération n°2017 04 003 du 27 avril 2017,
Vu la délibération n°2017 06 003 du 29 juin 2017,
Vu la délibération n°2018 11 003 du 22 novembre 2018,
Vu la proposition du Bureau Municipal en date du 18 mars 2019,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la composition des Commissions Municipales comme indiquée ci-avant et reprise dans le tableau ci-joint

Affiché le 09 04 2019

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190328-D201903002-DE

Délibération adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU